

Tour des Monts du Cantal en vélo électrique VTAE ou VTCAE - Étape 7 Trizac - Col de Legal

Cantal - Trizac



Col d'Aulac (1228 m) (CD15-ST)



Quatre cols à gravir et quatre vallées à traverser ! C'est certainement l'étape la plus escarpée avec ses 1 650 m de dénivelé positif. Il faudra donc ménager la batterie et envisager de recharger pendant la visite de Salers, plus beau village de France.

Depuis Trizac l'itinéraire rejoint le col d'Aulac (1 228 m) par la piste du Suc de Gramont puis redescend dans la vallée du Mars pour gagner le Falgoux. Une longue montée amène ensuite au col de Néronne (1 241 m) et permet de basculer sur la route des crêtes qui surplombe la superbe vallée glaciaire de la Maronne. Sur un profil très descendant la route amène à Salers qu'il faudra prendre le temps de visiter. Après quoi l'itinéraire rejoint la vallée de l'Aspre et Fontanges où les curieux pourront visiter l'église monolithe. L'itinéraire reprend de l'altitude au col de Saint-Georges (934 m) puis bascule dans la vallée de la Bertrande. Après le pont qui enjambe la rivière, la dernière pente amène au col de Legal à 1229 mètres d'altitude.

Infos pratiques

Pratique : VTTAE

Durée : 3 h

Longueur : 52.4 km

Dénivelé positif : 1699 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Riom-ès-Montagnes

Balisage : Itinéraire de VTT à Assistance Électrique Sports cyclistes

Communes : 1. Trizac

2. Saint-Vincent-de-Salers

3. Le Vaulmier

4. Le Falgoux

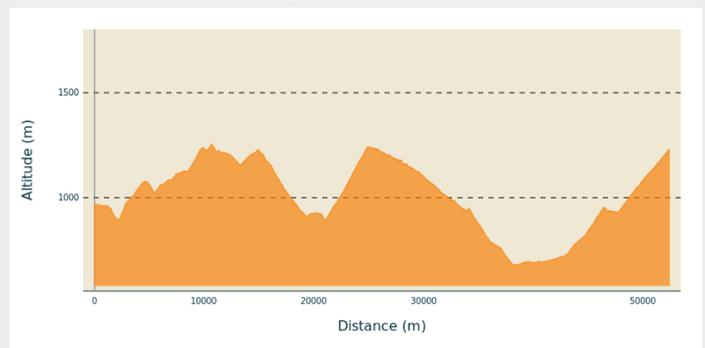
5. Saint-Paul-de-Salers

6. Salers

7. Fontanges

8. Saint-Projet-de-Salers

Profil altimétrique



Altitude min 679 m Altitude max 1255 m

Cet itinéraire n'est pas balisé

Praticable : du 01/05 au 31/10.

Sous réserve de conditions météo favorables.

D Depuis la station-service le Garage emprunter la D 678 en direction de Moussages/Mauriac. Longer le cimetière à main droite et continuer tout droit en direction de Mauriac jusqu'au carrefour entre la D678 et la D30.

1 Tourner à gauche direction Le Falgoux, Puy Mary, Col d'Aulac. Après 10 mètres, tourner à droite pour emprunter une piste caillouteuse qui descend jusqu'au ruisseau du Marilhou. Traverser le pont et continuer à droite sur cette large piste qui monte assez raide.

2 Arrivé à la route, laisser le Fayet à droite et monter jusqu'à Font Rouge. Dépasser les habitations et au croisement qui suit, prendre la route à droite en direction de Chamblat, Maisonneuve et La Condamine. Arrivé à Chamblat, laisser la direction de Maisonneuve et continuer tout droit.

3 Au carrefour, tourner à gauche direction Lestrade, Laborie, Suc de Grosmont. Laisser La Condamine à droite et poursuivre jusqu'au croisement avec la piste des estives juste avant Lestrade.

4 Tourner à gauche sur la piste qui monte d'abord assez raide sur 300 mètres, puis s'élève dans les estives. Au sommet du deuxième lacet (1 260 m) vue à gauche sur le Sancy et le lac de Veirières, à droite vue sur la vallée glaciaire du Falgoux et les Monts du Cantal. Redescendre jusqu'au prochain croisement situé avant l'auberge du Col d'Aulac.

5 À l'intersection prendre la D30 à droite. Dépasser l'auberge et atteindre le col d'Aulac (1 228 mètres). Par une descente dans les bois basculer dans la vallée du Mars. Au carrefour prendre à gauche en direction du Falgoux. Traverser le village.

Possibilité à l'intersection et en aller-retour de prendre à gauche pour faire une halte dans l'espace naturel sensible du Bois du Marilhou. Parcourir environ 1 km à vélo et

retrouver à gauche un grand parking dans le bois. Stationner les vélos et suivre le fléchage pour accéder en aller-retour aux cases de Cottheuges ou à la cascade du bois du Marilhou.

6 À la sortie du village, prendre à droite la D37 qui décrit une épingle. Après une longue montée en partie dans les bois, atteindre le col de Néronne.

7 Prendre la direction de Salers. La majestueuse route des crêtes surplombe la vallée glaciaire de la Maronne et rejoint Salers classé plus beau village de France. Prendre le temps de visiter le village et l'esplanade de Barrouze. Prévoir de recharger les batteries avant la montée finale de cette étape au col de Legal. La borne de recharge électrique vélo se situe sur le parking du SAGRANIER.

Au col d'Aulac, possibilité en aller-retour de faire une halte au buron de Labro situé en contrebas du col. Prendre la D37 direction de Saint-Paul de Salers. Après environ 350 mètres, stationner les vélos dans l'épingle et se diriger à pied jusqu'au buron. Très belles vues sur le cirque d'Impramau et la brèche d'Enfloquet.

8 Au parking du SAGRANIER prendre la D35 en direction de Fontanges, col de Legal. Descendre la route qui décrit plusieurs épingles. Poursuivre sur la D35, traverser le pont de Clédart et rejoindre Fontanges. (Ne pas manquer l'église troglodyte à l'entrée du village). Remonter la vallée de l'Aspre et gagner le col de Saint-Georges.

9 Prendre à droite en direction du col de Legal, puis à gauche en direction d'Aurillac. Poursuivre sur la D35 et gagner le col de Legal qui affiche 1 231 mètres.

Site web (URL) : <https://www.destinationhautcantal.fr>

Téléphone : [04 71 78 07 37](tel:0471780737)

Mél : tourisme@destinationhautcantal.fr

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

i A la campagne

i En plein air

i Isolé

i Vue cascade

i Vue montagne

i Vue panoramique

⚠ Recommandations

Vigilance au niveau des carrefours routiers. Pistes pastorales non revêtues.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

Comment venir ?

Parking conseillé

1 Avenue Fernand Brun

Source

Office de tourisme Destination Haut Cantal

<http://www.destinationhautcantal.fr>